



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 005 /FECAFOOT/PDT/SG/24

PORTANT CREATION DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ORGANISATION DES PLAY-OFFS MTN ELITE 2024

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL.

- *Vu la constitution ;*
- *Vu la loi N°2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;*
- *Vu les Statuts de la CAF et de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu les nécessités de service ;*

DECIDE :

Article 1^{er} : Est à compter de la date de signature de la présente décision, créée au sein de la Fédération Camerounaise de Football, un Comité d'Organisation des « **Play-Offs MTN Elite 2024** » encore appelé « Le Comité d'Organisation » (CO), Un Secrétariat technique et des Comités Locaux d'Organisation (CLO) notamment :

- Le Comité Local d'Organisation de l'Ouest ;
- Le Comité Local d'Organisation de Douala ;
- Le Comité Local d'Organisation de Yaoundé.

Article 2 : Le Comité d'Organisation des « **Play-Offs MTN Elite 2024** » est composé ainsi qu'il suit :

- **Superviseur Général** : Le Président du Conseil Transitoire du Football Professionnel (CTFP) ;
- **Président** : Le Secrétaire Général de la FECAFOOT ;
- **Rapporteur** : Le Directeur du Développement du Football ;

➤ **Membres :**

- Le Directeur de Cabinet du Président ;
- Le Directeur Marketing et Communication ;
- La Directrice de la Comptabilité et des Finances ;
- Le Chef de Département des Affaires Juridiques ;
- Le Chef de Service des Systèmes Informatiques ;

- Le Porte-Parole du Président de la FECAFOOT ;
- Le Chef de Département de l'Arbitrage ;
- Le Directeur Technique National ;
- La Présidente de la Commission Médicale ;
- Le Responsable de la Sécurité.

Article 3 : Le Secrétariat Technique se compose ainsi qu'il suit :

- **Président :** Le Secrétaire Général de la FECAFOOT ;
- **Rapporteur :** Le Secrétaire Général du Conseil Transitoire du Football Professionnel ;
- **Membres :**
 - Un Représentant de la Direction du Développement du Football ;
 - Un représentant de la Direction des Affaires Juridiques ;
 - Un représentant du Comité Local d'Organisation de l'Ouest ;
 - Un représentant du Comité Local d'Organisation de Douala ;
 - Un représentant du Comité Local d'Organisation de Yaoundé.

Article 4 : Les Comités Locaux d'Organisation (CLO) sont composés ainsi qu'il suit :

1. Comité Local d'Organisation de Douala

- **Président :** Le Président de la Ligue Régionale de Football du Littoral ;
- **Coordonnateur :** Le Directeur de Cabinet du Président de la FECAFOOT ;
- **Rapporteur :** Le Chef de Département des Compétitions de la FECAFOOT ;
- **Membres :**
 - Le Directeur Marketing et Communication ;
 - Le Chef de Service des Systèmes Informatiques ;
 - Un Représentant de la Direction de la Comptabilité et des Finances ;
 - Un Représentant Commission Médicale ;
 - Un Représentant de la Sécurité ;
 - Deux (02) Représentants de la Ligue Régionale de Football du Littoral ;
 - Un Représentant de la Direction Technique Nationale.

2. Comité Local d'Organisation de l'Ouest

- **Président :** Le Président de la Ligue Régionale de Football de l'Ouest ;
- **Coordonnateur :** Le Directeur du Développement du Football ;
- **Rapporteur :** Le Chargé des Compétitions Nationales et Internationales ;

➤ **Membres :**

- Le Chef de Département de la Communication ;
- Un Représentant de la Direction de la Comptabilité et des Finances ;
- Un Représentant Commission Médicale ;
- Un Représentant de la Sécurité ;
- Le Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Football de l'Ouest ;
- Deux (02) représentants de la Ligue Régionale de Football de l'Ouest ;
- Un Représentant de la Direction Technique Nationale ;
- Un Représentant du Service des Systèmes Informatiques.

3. Comité Local d'Organisation de Yaoundé

- **Président :** Le Président du Comité Provisoire Gestion de la Ligue Régionale de Football du Centre ;
- **Coordonnateur :** Le Porte-Parole du Président de la FECAFOOT ;
- **Rapporteur :** Le Manager de Licence CAF ;

➤ **Membres :**

- Deux (02) Représentants de la Direction de Marketing et de la Communication ;
- Deux (02) Représentants de la Direction de la Comptabilité et des Finances ;
- Deux (02) Représentants de la Direction Marketing et Communication ;
- Un Représentant de la Direction Technique Nationale ;
- Un Représentant Commission Médicale ;
- Un Représentant de la Sécurité ;
- Un Représentant du Service des Systèmes Informatiques ;
- Quatre (04) Représentants de la Direction du Développement du Football.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Fait à Yaoundé, le 11 mars 2024

